

**RAPPORT
DEVELOPPEMENT
DURABLE**

2020

SOMMAIRE

LE DEVELOPPEMENT DURABLE AU SYVADEC

LE CHAMP D'ACTION DU SYVADEC

LE DEVELOPPEMENT DURABLE

LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES 2021-2026

LES ACTIONS SUR SON TERRITOIRE

LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE ET PROTECTION DES RESSOURCES

SENSIBILISATION A L'ECO-RESPONSABILITE

COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES

LES ACTIONS AU SEIN DU SYNDICAT

CONSOMMATION RESPONSABLE & GESTION DES DECHETS

DEVELOPPEMENT SOCIETAL ET ENVIRONNEMENTAL

GOUVERNANCE

LE DEVELOPPEMENT DURABLE AU SYVADEC

LE CHAMP D'ACTION DU SYVADEC

LE DEVELOPPEMENT DURABLE

LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES 2021-2026



1. LE CHAMP D'ACTION DU SYVADEC

Le SYVADEC est un syndicat mixte à vocation régionale chargé de la prévention, du recyclage, de la valorisation et du traitement des déchets ménagers. Créé le 13 juillet 2007, il exerce sa compétence en lieu et place des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) adhérents.

Aujourd'hui, la vocation initiale du SYVADEC s'est considérablement élargie au cadre plus vaste du développement durable. A côté de la gestion du recyclage des déchets, il se mobilise activement pour développer l'économie circulaire et le réemploi local. Il milite pour la réduction des déchets à la source en favorisant le compostage et mène de nombreuses actions de prévention en matière de tri et de lutte contre le gaspillage auprès des scolaires de tous niveaux et du grand public.

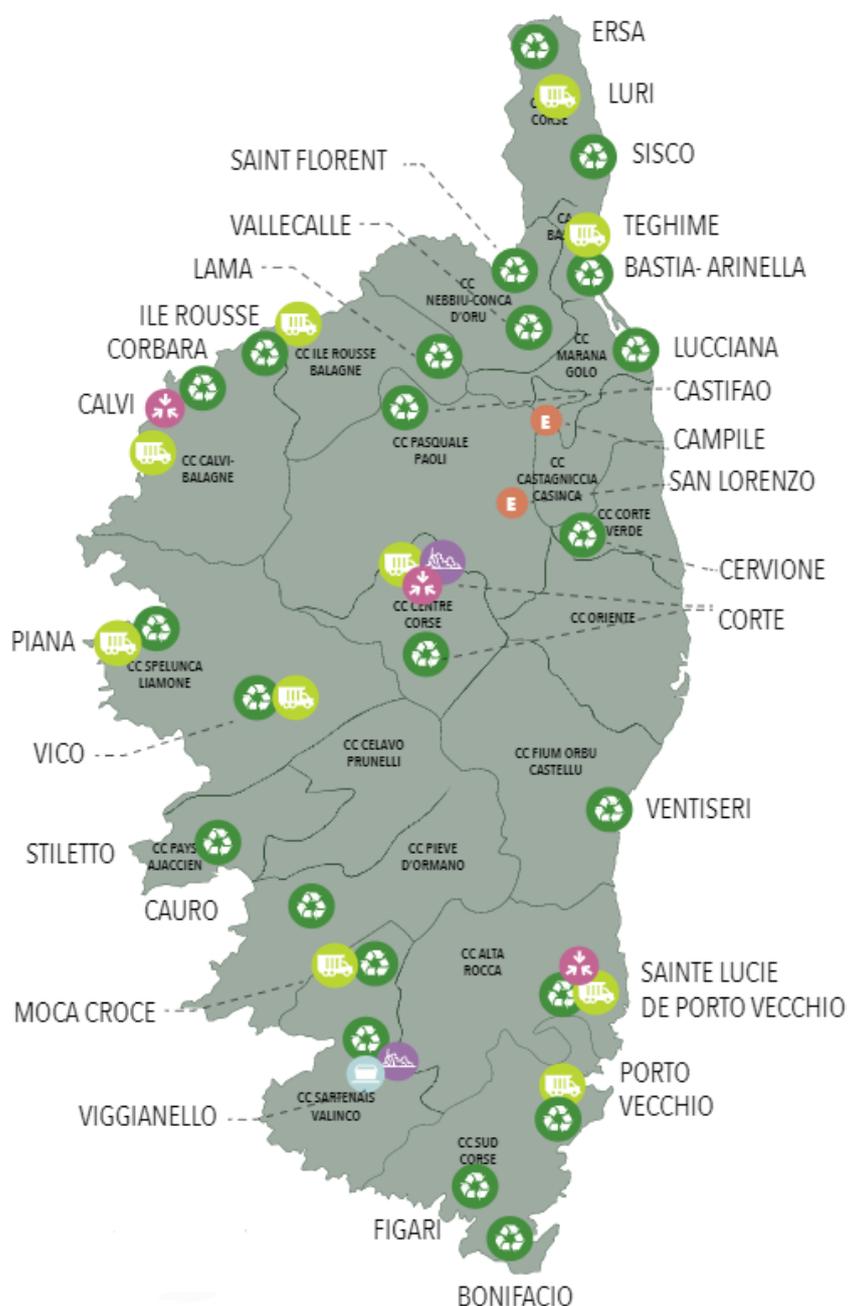
En 2020, le périmètre du SYVADEC représente un bassin de population de 312 434 personnes (pop. INSEE) réparties sur 323 communes, soit 93 % de la population totale de l'île.

LES INSTALLATIONS

En 2020, la gestion des recycleries de Figari, Bonifacio, Porto-Vecchio, Corte, Castifao et Cervione a été transférée au SYVADEC.

Les éco-points de Campile et San-Lorenzo sont aussi venus s'ajouter au réseau d'infrastructures.

Le SYVADEC gère désormais la totalité des sites techniques de son périmètre.

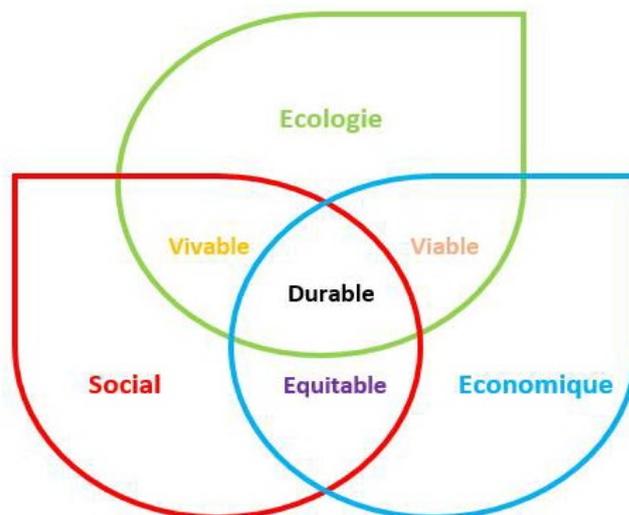


2. LE DEVELOPPEMENT DURABLE

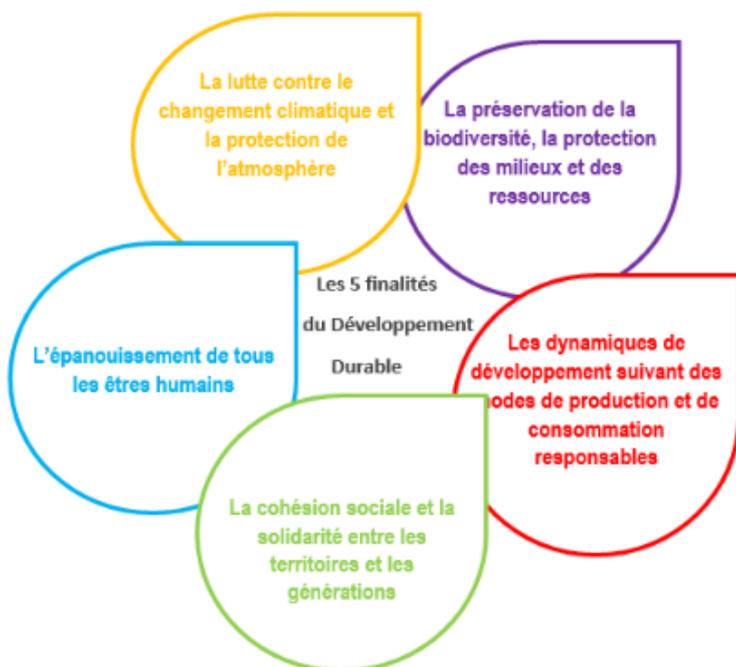
Le Développement Durable se définit comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » (Rapport Brundtland, 1987).

Le développement durable cherche à concilier les trois domaines suivants :

- Qualité environnementale : préservation de l'environnement et des ressources,
- Équité sociale : santé, habitat, éducation, insertion, équité intergénérationnelle,
- Efficacité économique : création de richesse, amélioration des conditions de vie matérielles.



LES 5 FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE



LE RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE DU SYVADEC

Depuis 2015, le SYVADEC a souhaité élaborer chaque année de façon volontaire son rapport sur le développement durable afin de donner davantage de lisibilité sur les améliorations continues qu'il porte dans ce domaine.

Il aborde les actions entreprises dans les 5 finalités du développement durable, et s'intéresse à la fois aux actions portées sur son territoire ainsi que celles mises en œuvres au sein du syndicat, dans le cadre du programme « SYVADEC exemplaire ».

3. LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES 2021-2026

Les nouvelles orientations stratégiques du SYVADEC ont été adoptées à l'unanimité le 16 décembre 2020. Cette feuille de route des actions du syndicat, pour les 5 prochaines années, s'inscrit pleinement dans les cinq finalités du développement durable.

AXE 1 : ACCOMPAGNER LA TRANSITION ECOLOGIQUE EN MATIERE DE DECHETS

- Réduire la production de déchets
- Préparer l'avenir en généralisant les actions pédagogiques
- Développer le réemploi
- Généraliser le tri à la source des biodéchets
- Développer le recyclage et l'économie circulaire

AXE 2 : FINALISER LE RESEAU D'INFRASTRUCTURES DE TRI, DE VALORISATION ET DE TRAITEMENT

- Moderniser et finaliser le réseau d'infrastructures locales
- Créer deux centres de tri et de valorisation
- Sécuriser le stockage des déchets ultimes

AXE 3 : OPTIMISER LA QUALITE DU SERVICE TOUT EN MAITRISANT LES COÛTS

- Optimiser la qualité environnementale et le niveau de service aux adhérents
- Maitriser l'évolution des contributions

LES ACTIONS SUR SON TERRITOIRE

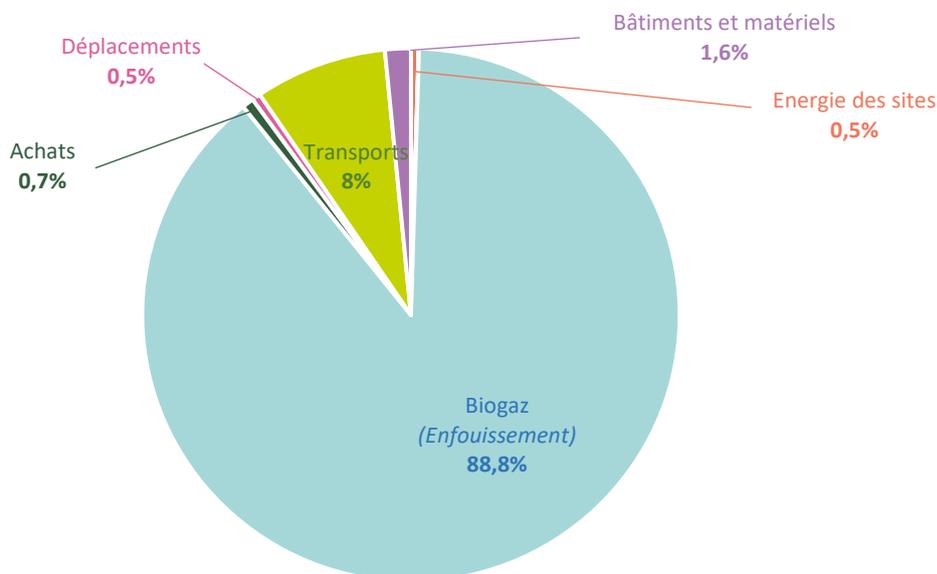
LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE
PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE ET PROTECTION DES RESSOURCES
SENSIBILISATION A L'ECO-RESPONSABILITE
COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES



1. LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Dans la lutte contre le changement climatique, le SYVADEC a mis à jour son Bilan Carbone®, pour l'année 2020, afin d'identifier les actions de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre.

Au total, le volume des émissions de GES est de **97 022 tonnes équivalent CO₂**, réparti de la façon suivante :



Les deux postes d'émissions les plus importants restent les fuites (CH₄) et la combustion (CO₂) du biogaz lors du traitement des OMr par enfouissement, ainsi que le transport des déchets pour traitement et valorisation.

De ce fait, les actions de réductions principales de l'empreinte carbone sont d'ores et déjà inscrites dans les objectifs globaux du SYVADEC :

- Favoriser l'amélioration du tri : 5% de déchets enfouis en moins équivaut à une réduction d'environ 1 000 t.eq.CO₂,
- Créer deux centres de tri et de valorisation pour maximiser la valorisation matière et énergétique et ainsi réduire au maximum les tonnages enfouis,
- Généraliser le tri à la source des biodéchets d'ici 2023,
- Renforcer le maillage du territoire en infrastructures de tri et de compostage.

De façon générale, l'augmentation du taux de recyclage sur le territoire du SYVADEC a un impact important dans la réduction des émissions de GES, par l'économie des ressources qu'il représente.

En 2020, le tri a permis d'**éviter** les émissions de **23 342 t.eq.CO₂**, soit 15% de plus qu'en 2019.



FOCUS sur les Centres de tri et de valorisation

La création de deux centres de tri et de valorisation permettra non seulement de réduire de moitié les tonnages de déchets à enfouir, et par là même de diminuer l'émission de fuite (CH₄) et de combustion (CO₂) du biogaz, mais également de limiter les transports de déchets.

2. PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE ET PROTECTION DES RESSOURCES

Par nature, les missions du SYVADEC contribuent à la protection des espaces et à la gestion du capital environnemental du territoire :

- En développant la valorisation des déchets pour limiter les quantités de déchets enfouies et produire des matières premières secondaires qui réduisent le recours aux ressources naturelles pour la fabrication de nouveaux produits de consommation,
- En veillant à la qualité de ses sites et à leur absence d'impact négatif sur l'environnement.

2.1. La réduction des déchets à la source

LE PLAN COMPOSTAGE

La refonte du plan compostage mise en œuvre en 2019 a montré des résultats positifs et encourageants. Aussi, le SYVADEC a poursuivi ses actions en lien avec les intercommunalités :

- Un renforcement des distributions de **composteurs individuels**, avec la mise en place de points dans les grandes et moyennes surfaces et les recycleries. L'afflux important sur ces zones de passages a permis de capter un grand nombre d'utilisateurs tout en offrant une visibilité supplémentaire au geste de compostage.



- Une campagne de pesée des 8 plateformes de **compostage partagé** a été initiée afin d'évaluer la pertinence du dispositif. Ainsi, en 2020, le taux moyen d'utilisation de ces installations de proximité était de 36%, ce qui a permis de détourner une quantité moyenne de déchets de 40 kg/hab.



CHIFFRES CLES 2020

370 sessions de distribution, dans plus de 40 communes.

4 734 composteurs distribués, soit un parc régional total de 34 440 composteurs individuels.

25 composteurs partagés installés, soit un parc régional de 50 composteurs partagés.

23,7 % de la population équipée en solution de compostage, soit près d'1 corse sur 4.

21 foyers témoins suivis.

LE REEMPLOI

Le SYVADEC s'investit pour aider au développement d'une politique de réemploi régionale.

Au-delà des conventions passées avec les associations pour leur permettre de récupérer certains déchets déposés dans les recycleries, la création d'espaces de réemploi est à l'étude sur tous les sites du SYVADEC, le concept architectural et les dépôts de permis de construire sont prévus en 2021 pour un déploiement en 2022.

Le renforcement du réseau textile contribue également au développement du réemploi. En effet, les chiffres 2020 de l'éco-organisme indiquent que 60 % des textiles collectés sur le territoire national sont destinés au réemploi. L'objectif de doubler le nombre de bornes textiles et les tonnages collectés permettra de contribuer à l'atteinte des objectifs globaux de réemploi, fixés à 5% des DMA en 2030.

2.2. Les performances de tri et de valorisation

DEPLOIEMENT DES FILIERES DE VALORISATION

● Pneus

Le déploiement de la filière se poursuit sur les sites disposant de la place nécessaire pour accueillir le dispositif de récupération. En 2020, c'est donc 14 sites qui sont équipés, soit plus de 60 % des recycleries.

Le déploiement se poursuivra au fur et à mesure de la réalisation des travaux.



● Bouteilles de gaz



L'année 2020 a vu se généraliser la récupération des bouteilles de gaz sur 13 sites du réseau, par les distributeurs Antargaz, Butagaz et Primagaz.

Une campagne d'enlèvement des bouteilles hors champs est à l'étude et devrait s'organiser début 2021.

● Huiles

Durant l'année 2020, l'équipement des sites en caisses palettes étanches pour récupérer les huiles minérales et végétales dans leurs contenants d'origine a été étendue à 23 sites. Seuls les bidons de moins de 5 litres issus d'un usage non professionnel sont concernés.

● Textiles



En 2020, le taux d'équipement est de 1 PAV pour 1 892 habitants, soit 177 points de collecte répartis sur toute la Corse. En parallèle, le développement des collectes secondaires en zone rurale s'est poursuivi. En juillet 2020, la communauté de communes de la Costa Verde a mis en place 5 PAV supplémentaires. Grâce à ce dispositif mis en place sur les communautés de communes Calvi-Balagne et Costa Verde, ce sont 20 tonnes de textiles qui sont détournés de l'enfouissement tous les ans.

● Recyclage des instruments d'écriture

A partir du 1^{er} septembre 2020, le SYVADEC devient l'unique point de collecte de Corse pour le recyclage des stylos et crayons, via la société Terracycle. Un réseau de récupération est mis en place dans tous les établissements scolaires accompagnés par le service Prévention.



CARACTERISATIONS

Toujours dans un objectif d'amélioration continue de la qualité environnementale du territoire, le SYVADEC mesure chaque année le potentiel de valorisation restant à capter, par le biais des caractérisations réalisées sur les ordures ménagères et les bennes de tout-venant des recycleries.

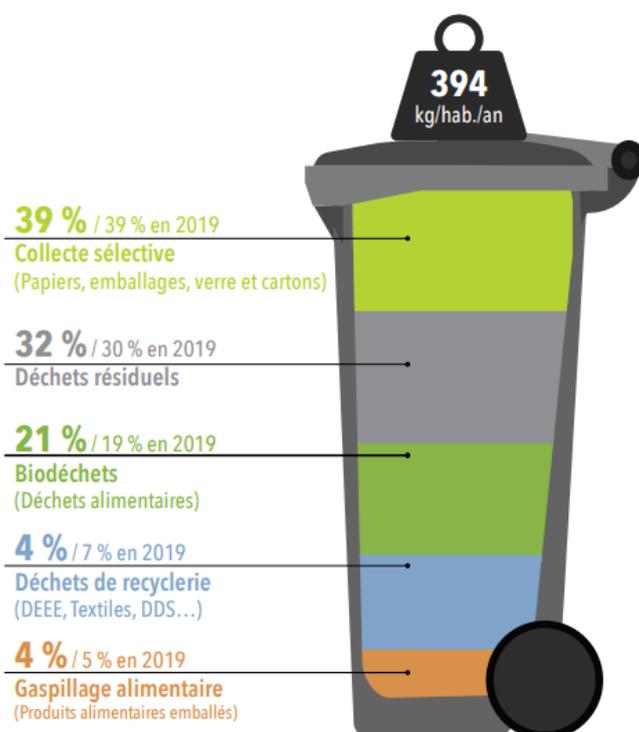
Pour les ordures ménagères

Un plan d'échantillonnage est défini selon 2 critères pour en assurer la représentativité :

- Le type de secteur (urbain et commercial pour 67%, rural et touristique pour 33%)
- Les intercommunalités

Pour le tout-venant

En 2020, 4 bennes de tout-venant ont été échantillonnées par campagne, ce qui représente 56% du gisement total.



COMPOSITION DE LA POUBELLE

68 % de la poubelle pourrait être triée et recyclée

2.3. Le renforcement du réseau d'équipements

En 2020, plusieurs opérations de rénovation et d'amélioration des sites ont été réalisées :

- Equipement de la recyclerie de Corbara à la suite du transfert du site par l'adhérent
- Travaux d'aménagement et de sécurisation de la recyclerie de Vallecalle
- Démarrage des travaux d'adaptation du quai de transfert de Calvi
- Extension de la recyclerie du Stiletto à Ajaccio

Cette modernisation des sites existants permet à la fois une amélioration des conditions de travail des agents, mais aussi une prévention des pollutions selon la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Les nombreux projets en cours et à l'étude permettront également le développement du maillage des équipements, et de ce fait la réduction des émissions de GES induites par le transport.



En 2020, le renforcement du maillage du territoire a déjà permis une diminution des émissions de GES dues au transport vers nos sites de plus de 15 %.

2.4. Qualité environnementale des sites

Plus de 85 % des sites du SYVADEC sont soumis à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

De ce fait, chaque installation répond à des exigences environnementales bien définies, tel que :

- Le caractère étanche et incombustible des sols des aires de stockage et de manipulation des produits dangereux.
- Le traitement des eaux pluviales par un décanteur-déshuileur avant rejet, curé annuellement. Des analyses annuelles permettent de déterminer le respect des valeurs limites de rejet.
- La présence d'un local spécifique pour les déchets dangereux, avec cuvette de rétention.
- Le respect des valeurs limites de bruit.

Au-delà de l'aspect réglementaire, l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) est certifiée ISO 14001 depuis sa mise en service.

Aujourd'hui, le SYVADEC souhaite s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue de son système de management environnemental par une certification ISO 14001 globale.



FOCUS sur les travaux de l'installation de stockage de VICO

Les travaux de couverture finale du casier débutés en 2018, se sont terminés en mai 2020.

Toujours dans un objectif d'amélioration continue de notre impact environnemental, ces travaux consistaient à étancher le casier, gérer les réseaux d'eaux pluviales et le captage du biogaz, mettre en place le suivi des rejets et revégétaliser le site.

3. SENSIBILISATION A L'ECO-RESPONSABILITE

3.1. La promotion des écoGESTES

Boite à dents de lait

Matériel

- ✓ Petit pot en verre
- ✓ Feuille de papier
- ✓ Feutres
- ✓ Ciseaux
- ✓ Peinture et pinceau
- ✓ Pistolet à colle chaude & Tube de colle

Temps estimé
30 minutes

Tuto
<https://www.youtube.com/watch?v=0d9hvlVfa85g>

Réalisation

DES TUTOS AUTOUR DU REEMPLOI

Durant le confinement, le service Prévention a produit une large gamme de tutoriels à l'attention des enseignants, qui ont ainsi pu disposer d'activités créatives et ludiques autour du réemploi à proposer à leurs élèves.

LES CAMPAGNES DE COMMUNICATION

En 2020, les campagnes de communication sur le tri et sur les recycleries ont été relancées, avec pour objectifs :

- Mobiliser les citoyens autour du tri des emballages ;
- Rappeler les consignes de tri pour améliorer les performances de tri ;
- Valoriser les services proposés ;
- Informer les citoyens sur les circuits de recyclage et les inciter à fréquenter davantage les recycleries.

Je viens de boire un café, que faire de la capsule ?

A - Je la jette à la rivière, elle finira par disparaître.
B - Je surcharge ma poubelle quotidienne.
C - Direct dans la poubelle jaune !

Vous avez répondu C : BONNE RÉPONSE !
Vous êtes un as du recyclage.
En Corse, tous les emballages se trient, c'est simple.

svodec
SYNDICAT DE VALORISATION DES DÉCHETS ET DE RECYCLAGE DE LA CORSE

Toutes les consignes de tri sur svodec.fr

Je trie mes meubles

À LA RECYCLERIE ET VOUS ?

svodec
SYNDICAT DE VALORISATION DES DÉCHETS ET DE RECYCLAGE DE LA CORSE

UNE RUBRIQUE DEDIEE AUX ECOGESTES

En 2020, le SYVADEC se dote d'un nouveau site internet. Plus ergonomique, il est conçu pour apporter des réponses et des services adaptés aux besoins des habitants, non seulement dans les domaines du ressort du syndicat mais aussi dans un cadre plus global de développement durable.

On peut ainsi trouver sur le site la rubrique « Comment réduire mes déchets ? », avec quelques bonnes pratiques sur différentes thématiques :

- Je transforme
- Je vends, je donne
- Je répare, j'entretiens
- Je composte, je jardine
- Je jardine avec Sébastien Bonardi
- Je consomme écoresponsable
- Je sensibilise mes enfant

3.2. Les programmes pédagogiques

LES ECOSCOLA

EcoScola est un programme, destiné aux écoles primaires, qui permet un accompagnement durable des enseignants et des élèves dans la mise en place du tri et la réduction de leur production de déchets.

L'objectif est de parvenir, à terme, à la mise en place d'une « Académie verte », avec 100 % des établissements engagés dans la démarche.

En 2020, les labellisations ont eu lieu en octobre et non en juin en raison de la pandémie. L'accompagnement a été revu et adapté pour permettre des interventions à distance.

De même, la crise sanitaire a conduit à reporter les Trophées EcoScola à juin 2021.



BILAN DE L'ÉDITION 5 (ANNEE SCOLAIRE 2019-2020)

30 écoles labellisées : 26 par le SYVADEC et 4 par les territoires partenaires.

3 441 élèves sensibilisés.

176 enseignants formés.

16 écoles EcoScola édition 1 accompagnés dans le cadre du module de maintien.

LES ECOCULLEGHJU & LICEU

Ce programme pédagogique s'articule autour de 2 axes principaux :

- Le déploiement du tri en intégrant la restauration scolaire.
- Un travail des élèves en mode projet pour présenter en fin d'année un 'Eco-Défi' sur la thématique déchets.

En raison de la situation sanitaire, les établissements de l'édition 1 (2019-2020) n'ont pas pu être labellisés et les Eco-Défis ont été reportés.

Aussi, l'accompagnement s'est prolongé sur 2021 pour les établissements souhaitant poursuivre le projet, soit 4 collèges et 1 lycée.

A la rentrée de septembre, 5 établissements ont rejoint le programme pour l'édition 2 (2020-2021). Les premiers Eco-Défis seront mis en œuvre selon de nouvelles modalités au mois de mai 2021.

ACCOMPAGNEMENT DES CANTINES SCOLAIRES

Durant l'année scolaire 2019-2020, 25 cantines associées aux EcoScola ont été accompagnées à la réduction du gaspillage alimentaire.

A la rentrée de septembre, 19 cantines liées aux EcoScola édition 6 sont également rentrées dans la démarche, ainsi que les 10 restaurants scolaires des collèges et lycées impliqués.



Un Engagement dans le Label E3D

La participation des établissements scolaires aux programmes proposés par le SYVADEC permet d'obtenir la labellisation E3D – niveau 1 portée par l'éducation nationale.

4. COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES

4.1. Solidarité entre les territoires

Depuis sa création, le SYVADEC met en œuvre dans l'ensemble de son action ses principes fondateurs de solidarité, de mutualisation et de péréquation. Qu'ils soient ruraux ou urbains, quel que soit la densité de leur population, les territoires adhérents au SYVADEC bénéficient du même niveau de service, et des mêmes tarifs de cotisation.

LES COTISATIONS

Le calcul des cotisations permet une incitation des collectivités adhérentes à la mise en œuvre d'actions de réduction des déchets et de tri, puisqu'elles sont basées uniquement sur les tonnages de déchets résiduels enfouis.

Par ailleurs, en reconnaissance de la solidarité des territoires accueillant une installation d'enfouissement des déchets envers l'ensemble des autres territoires insulaires, le SYVADEC a adopté une minoration de la cotisation de base pour ces EPCI membres accueillant une ISDND en exploitation.

Enfin, afin de renforcer le soutien aux politiques de développement du tri des intercommunalités, le SYVADEC reverse l'intégralité des soutiens des éco-organismes et des recettes issues de la vente des matières au prorata des tonnes valorisées, ce qui représente près de 5 M € en 2020.

ADAPTATION DU SERVICE AUX TERRITOIRES

En 2020, le SYVADEC a mis en service une recyclerie mobile dans le secteur du Grand Bastia, en partenariat avec la Communauté de communes Marana-Golo et la Communauté d'agglomération de Bastia. Ce nouveau service de proximité facilite le geste de tri en proposant aux habitants tous les services d'une recyclerie au plus près de chez eux. Il sera étendu à d'autres territoires en 2021.



Dans le même esprit de proximité, deux écopoints sont venus s'ajouter au réseau d'infrastructures, l'un à Campile et l'autre à San Lorenzo.

LES SERVICES COMPLEMENTAIRES AU PLUS PROCHE DES BESOINS DES ADHERENTS

De même, l'ensemble des actions de prévention (compostage, sensibilisation, etc.) sont déployées gratuitement sur tous les territoires du SYVADEC indépendamment de leur taille et de leur population.



FOCUS sur le programme d'accompagnement des intercommunalités

Le SYVADEC poursuit ses actions auprès des intercommunalités en portant la réalisation du « Plan Biodéchets 2023 », permettant de répondre aux grands enjeux fixés par les lois AGEC et LTECV. Au travers de cet accompagnement, il s'agit de construire un plan d'actions pour chaque intercommunalité, en tenant compte de ses spécificités et de son niveau d'avancement sur le sujet, dans l'objectif de doter toute la population de solutions de tri à la source des biodéchets au 1^{er} décembre 2023.

4.2. Soutien au développement de l'économie sociale et solidaire

FAVORISER LE RECYCLAGE LOCAL

En juin 2020, le SYVADEC a lancé un appel à projet ouvert aux entreprises et associations en vue de trouver des débouchés locaux pour valoriser les textiles dits de « second choix ».

Les objectifs sont multiples :

- Participer au développement de filières de réemploi, réutilisation, recyclage en Corse ;
- Détourner des déchets de l'enfouissement ;
- Limiter les transports et l'impact environnemental du recyclage ;
- Réduire les coûts pour la collectivité.

Cette opération a pour ambition de déployer un projet qui permettrait de gérer les déchets au plus proche de leur lieu de production. Le SYVADEC s'inscrira ainsi en pleine cohérence avec le cadre de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC). Pour l'heure, 5 candidatures ont été retenues, mais ces initiatives ont malheureusement connu un coup d'arrêt du fait de la crise sanitaire.

En 2021, il est prévu de réactiver les projets et bien sûr d'en accompagner d'autres si de nouveaux volontaires venaient à se manifester.

DEPLOYER LES RESSOURCERIES SUR TOUT LE TERRITOIRE

Les études et marchés pour la mise en place d'espaces de réemploi dans 23 recycleries et 2 écopoints ont été lancés en 2020, pour une réalisation en 2021.

Ce nouveau service permettra de donner une seconde vie aux nombreux objets encore utilisables qui y sont jetés. Ceux-ci seront proposés aux usagers selon la formule du troc : une personne apporte un objet, une autre le récupère, le tout sous la surveillance de l'agent de recyclerie.

LES ACTIONS AU SEIN DU SYNDICAT

CONSOMMATION RESPONSABLE & GESTION DES DECHETS
DEVELOPPEMENT SOCIETAL ET ENVIRONNEMENTAL
PILOTAGE



1. CONSOMMATION RESPONSABLE ET GESTION DES DECHETS

1.1. Consommation responsable

ACHATS ECORESPONSABLE

Les copieurs du SYVADEC sont alimentés exclusivement de papier 100% recyclé, et des bacs sont mis à disposition à côté du photocopieur pour récupération du papier en cas d'erreur d'impression.

A ce jour, toutes les procédures sont dématérialisées :

- Parapheur électronique.
- Plateforme de dématérialisation des marchés publics déployée à toutes les entreprises.

DEPLACEMENTS

La politique de maîtrise de la pollution et des émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements professionnels s'est poursuivie en 2020 :

- Renouvellement du parc pour des véhicules de service moins polluant, doté du « certificat qualité de l'air ».
- Développement de la collecte textile dans le rural en partenariat avec les communes pour une optimisation des déplacements.
- Utilisation du système de visio-conférence sur les 3 sites administratifs afin de limiter les déplacements professionnels.
- Système de prise en main, gestion et maintenance des postes à distance pour les problèmes informatique.
- Formations à distance, développement de webinaire en lien avec le CNFPT et autres organismes de formation.

ECOGESTES

Chaque mois, les agents du SYVADEC retrouvent dans la Newsletter une bonne pratique, un conseil, pour consommer de façon plus responsable et durable.

1.2. Gestion des déchets

Les 3 sites administratifs du SYVADEC trient depuis l'origine leurs déchets recyclables : emballage, verre, papier, piles, cartouches d'encre.

BIODECHETS

Tous les sites administratifs sont équipés d'un composteur ou d'un lombricomposteur.

VAISSELLE JETABLE

Les gobelets plastiques jetables ont été supprimés sur tous les sites du SYVADEC et lors des accueils café, et remplacés par l'achat de vaisselle réutilisable. Les sites administratifs, ainsi que les sites techniques qui en ont exprimé le besoin, sont équipés de lave-vaisselle.

REEMPLOI

En raison de la crise sanitaire, le Noël du SYVADEC n'a pas eu lieu. Cependant, les agents ont été invités à faire don d'anciens jouets à des associations.

2. DEVELOPPEMENT SOCIETAL ET ENVIRONNEMENTAL

2.1. Gestion durable des ressources humaines

L'application des principes de développement durable dans la gestion des ressources humaines concerne l'ensemble des agents du SYVADEC, quel que soit leur statut. La réponse de la collectivité à l'épanouissement des agents comporte plusieurs volets :

UN PLAN DE FORMATION CONTINU AMBITIEUX

Des formations sont proposées aux agents titulaires et contractuels afin de leur permettre d'acquérir de nouvelles compétences et d'évoluer dans leur métier ou leur carrière.

Conséquence de la crise sanitaire, en 2020, le nombre de jours de formation réalisé est en nette diminution. Il représente à peine 43 % du nombre de jour de formation suivis en 2019, soit 209 jours en 2020 pour 483 en 2019.

UNE EVOLUTION DES EFFECTIFS ET DE LA CARRIERE

Au 31 décembre 2020, le SYVADEC emploie 134 agents, soit une progression de 18% due à l'accroissement constant de l'activité et au transfert de nouveaux équipements.

La mise en œuvre du Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations s'est poursuivi en 2020 : 22 agents ont bénéficié d'une revalorisation, 43 agents ont avancé d'échelon et 7 ont bénéficié d'un avancement de grade. Cette année, 13 agents ont été stagiaires et 3 titularisés sur un poste de fonctionnaire.

UN RENFORCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE

La participation à la protection sociale pour le risque santé a été versée à 71 agents au cours de l'année 2020.

La participation à la protection sociale pour le risque prévoyance a été versée à 30 agents, soit une augmentation de 40 % du nombre de bénéficiaire par rapport à 2019.

UNE AMELIORATION CONTINUE DE LA PREVENTION

Le programme de prévention s'est poursuivi à travers le suivi des actions continues telles que les vérifications périodiques, les dotations d'EPI et consommables, ou encore les ¼ d'heure sécurité et les envois mensuels des Bulletins en Santé et Sécurité au Travail.

En 2020, d'autres actions ponctuelles ont également permis une amélioration des conditions de travail des agents :

- Rédaction du DRPCE (document relative à la protection contre les explosions)
- Formation au risque ATEX
- Nomination de 2 nouveaux assistants de prévention
- Rédaction d'une Charte d'utilisation des véhicules techniques
- Consultation des médecins de prévention pour l'évaluation des risques sur le site de Teghime, ainsi que sur les moyens de protection pour assurer la reprise des agents vulnérables en période de COVID-19

UNE DEMARCHE QVT ENGAGEE

Dans un objectif d'amélioration de la qualité de vie au travail, le SYVADEC a évalué les risques psychosociaux au sein de la structure.

Ainsi, un questionnaire RPS a été proposé par l'ACFI du CDG83 en décembre 2020. Les réponses anonymes seront analysées au cours du 1^{er} trimestre 2021.

2.2. Commande publique

Les règles internes qui fondent la stratégie d'achats du SYVADEC reposent, dans le cadre fixé par la Loi, sur le souci de concilier la sécurité juridique et l'efficacité économique de la commande, en s'appuyant sur les principes de liberté d'accès aux marchés publics, d'égalité de traitement des candidats, et de contrôle de l'usage des deniers publics : publicité des offres, mise en concurrence des candidats, transparences des analyses et des choix, contrôles externes, etc.

DES CRITERES DE DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LES MARCHES DU SYVADEC

- Intégration des **clauses garantissant les droits des salariés** sous peine de sanctions à l'entreprise en cas de non-respect, contribuant ainsi à l'épanouissement des employés ;
- **Clauses environnementales** dans les marchés de communication (papier recyclé), de reprographie (recyclage des consommables), d'achat de meubles ou encore de contrat de location et de matériel de maintenance (impact environnementale des produits) ;
- **Charte de gestion des déchets de chantier** dans tous les marchés de travaux.

2.3. Communication interne

La politique de communication du SYVADEC intègre les objectifs et principes de développement durable.

UNE NEWSLETTER QUI PORTE SUR LES ENJEUX ESSENTIELS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

- Diffusion mensuelle dématérialisée.
- Partage de l'actualité des services et des valeurs du syndicat.
- Connaissance des agents et de leur quotidien.

DES EVENEMENTS FEDERATEURS POUR LA COHESION SOCIALE

- Les vœux du personnel, qui se sont déroulés le 22 janvier au siège du SYVADEC, à Corte.
- Une journée de cohésion organisée à Lucciana le 8 juillet.

3. GOUVERNANCE

Avec la prudence écologique, l'équité sociale et l'efficacité économique, la gouvernance est souvent présentée comme le 4^{ème} pilier du développement durable.

Ainsi, dans la conduite de l'action publique comme dans celle d'un projet, la gouvernance du SYVADEC respecte les principes permettant de répondre aux enjeux du développement durable, à savoir :

UNE DEMARCHE PARTICIPATIVE

Le conventionnement avec les financeurs et les éco-organismes garantit la prise en compte des attentes et la participation des acteurs institutionnels à chaque projet.

Les associations de l'ESS sont consultées en amont de la mise en œuvre d'actions de réemploi, et les conventionnements de prélèvement des flux en recyclerie tiennent compte de leurs attentes et contraintes d'organisation.

Des comités de suivi réunissant l'ensemble des acteurs concernés sont mis en œuvre pour les études et projets portés par le syndicat.

La consultation du public est organisée lors des enquêtes publiques pour les projets ayant un impact environnemental.

UNE TRANSVERSALITE DE L'APPROCHE

Le management interne de la stratégie et des projets vise à concilier le développement économique, l'amélioration des conditions de travail, la cohésion sociale et la protection des ressources environnementales.

Pour cela, les orientations et projets sont discutées en CODIR, et les comités, CT et CHSCT, permettent d'y intégrer les préoccupations sociales, de sécurité et de qualité.

C'est dans cet objectif de transversalité des questions de qualité, d'environnement et de sécurité des agents que le SYVADEC s'inscrit aujourd'hui dans une démarche de triple certification ISO 9001, 14001 et 45001.



UNE COLLEGIALITE DU PILOTAGE

L'une des particularités de la démarche de développement durable réside dans la représentativité des parties prenantes dans le pilotage des actions et des politiques.

Le pilotage des programmes et actions du SYVADEC s'effectue par le biais d'instances décisionnelles, tel que le Comité syndical, le Bureau syndical et les Commissions thématiques, permettant un pilotage de proximité et un suivi des dossiers par les élus.

La représentation de tous les adhérents au sein de ces instances garantit que les décisions prises de façon collégiale répondent aux attentes de l'ensemble des territoires, dans le respect de leur diversité.

Au niveau régional, des réunions tripartites sont organisées entre l'Etat, la Collectivité de Corse et le SYVADEC pour partager les visions stratégiques quant à la gestion des déchets en Corse et les modalités de mise en œuvre, notamment sur les mesures à prendre face à la crise des déchets.

UNE EVALUATION PARTAGEE, DANS UN OBJECTIF D'AMELIORATION CONTINUE

L'évaluation permet de vérifier la progression des actions, programmes et politiques publiques, mais également de mobiliser les différents acteurs sur les objectifs et les choix qui structurent les projets. Elle permet de surcroît de vérifier l'adéquation et la pertinence des actions menées au regard des finalités du développement durable.

Les orientations stratégiques du SYVADEC sont déclinées en plan d'actions annuel, évalué à travers les indicateurs de performance.

Cette évaluation permet un réajustement et un renforcement de l'ensemble des documents stratégiques, orientations et PPI, dans un objectif d'amélioration continue des services.



FOCUS sur la Revue de Direction

Dans le cadre de la démarche de triple certification, le SYVADEC devra mettre en place une revue de direction annuelle. Cette dernière permettra une évaluation collégiale des actions engagées, dans un objectif d'amélioration continue de la qualité du service, de la performance environnementale et de la prévention des risques professionnels.

La 1^{ère} Revue de direction aura lieu au premier trimestre 2021.